

Qui sommes-nous ?

Syndicat

Général de l'

Education

Nationale

Confédération

Française

Démocratique du

Travail



Le but de ce diaporama ?

VOUS INFORMER sur le fonctionnement des mutations

VOUS CONSEILLER sur les stratégies à choisir

VOUS AIDER à formuler votre demande

VOUS RENSEIGNER sur l'action de notre syndicat

Le mouvement est un mouvement



Départemental

Mais les règles sont pratiquement identiques sur toute la France

Le mouvement se déroule:

- **en une phase informatique** (avril à début juin),
- **en une phase d'ajustement** (fin juin à début septembre).

Le calendrier en détail du mouvement

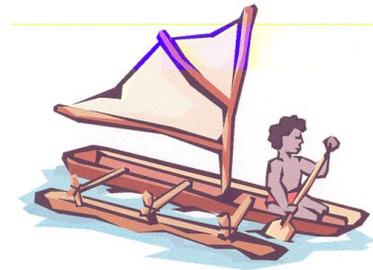


Saisie des vœux:

Du 21 avril au 10 mai minuit

1^{er} accusé de réception avec vos vœux

Dès le 10 mai



**Limite d'envoi de l'annexe 7
(demande de bonification)**

Le 10 mai

2^{eme} accusé de réception avec le barème

A compter du 20 mai

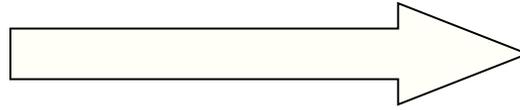
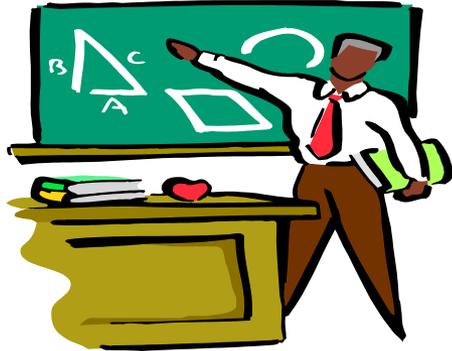
Vérification du barème entre le 20 mai et le 4 juin

Correction à renvoyer avant le 4 juin

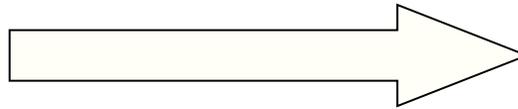
3^{eme} accusé de réception avec le barème final :

Le 8 juin

Le mouvement, c'est quoi ?



Des enseignants



Des postes

**Les postes existants doivent être pourvus
par les enseignants disponibles.**

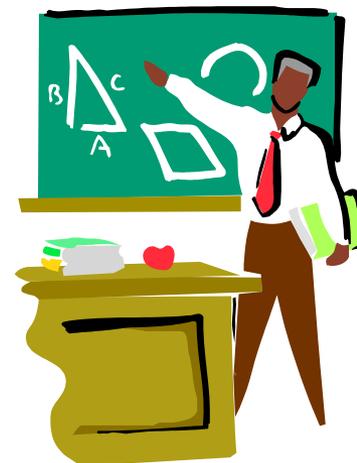


Quels enseignants participent au mouvement ?

Les
enseignants
déjà titulaires
d'un poste à
titre définitif

- Les PE stagiaires nommés au 01/09/2019
- Les enseignants à Titre Provisoire
- Les entrants dans le département
- Enseignants victimes d'une mesure de carte scolaire
- Réintégrations (détachement, disponibilité, congé longue durée, réadaptation)

participation
facultative



participation
obligatoire



1 seul mouvement mais 2 listes de vœux
pour les participants obligatoire.

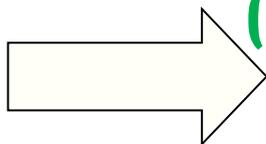
- **LA PREMIERE** pour des vœux larges.
30 vœux possibles.
- **LA SECONDE** pour des vœux précis et
/ou géographiques. 40 vœux possibles.

ATTENTION

Les participants devront faire au moins un vœu large pour pouvoir réaliser la liste des vœux précis et / ou géographiques.

Quels postes sont mis au mouvement ?

**POSTES
VACANTS**



- Les postes créés

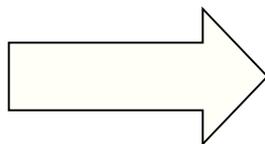
(ouverture carte scolaire)

- Les postes libérés

**(retraites,
mutations...)**



**POSTES
SUSCEPTIBLES
D'ETRE VACANTS**



Les postes se libérant

au cours du mouvement

(titulaires souhaitant muter)

Quels types de postes sont mis au mouvement?

VOEUX PRECIS ET GEOGRAPHIQUES

Les collègues ont le choix en demandant :

- **vœux précis sur postes d'adjoints** spécialisés ou non (en fonction du code spécifique à chaque poste)
- **vœux précis sur postes de directeurs** d'écoles maternelles et élémentaires non complexe (en fonction du code spécifique à chaque poste)
- **vœux précis sur postes de remplaçant** (en fonction du code spécifique à chaque poste)
- **vœux précis sur certains postes spécifiques** (poste ash, poste à profil...)
- **vœux par zones géographiques et/ou département** sur les natures de supports suivantes:
 - tout poste de directeur élémentaire ou primaire de 1 à 7 classes
 - tout poste de directeur maternelle de 1 à 7 classes
 - tout poste d'enseignement classe élémentaire sans spécialisé
 - tout poste d'enseignement classe maternelle sans spécialisé
 - tout poste de remplaçant



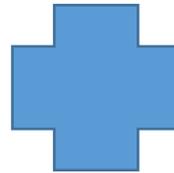
Quels types de postes sont mis au mouvement?

VOEUX LARGES

Mélange entre 6 zones infra-départementales et 6 regroupements de nature de poste.

6 zones infra-départementales

- Valence d'Agen et environs
- Castelsarrasin et environs
- Montauban et environs
- Caussade environs
- Nègrepelisse et environs
- Saint-Antonin-Noble-Val et environs



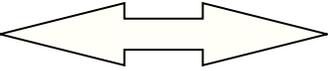
6 typologies de poste = MUG

- Direction de 2 à 7 classes
- Direction de 8 à 9 classes
- Direction de 10 à 13 classes
- Remplacement
- Enseignement
- ASH

Quels sont les types de postes sur lesquels on peut postuler

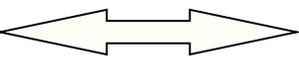
2 types d'affectations

Un BAREME pour tous:



les postes « classiques »: adjoints, postes fractionnés, BD...

les postes à exigence particulière (avoir détention de titre ou de diplôme): directeur, Rased, poste en établissements spécialisés, maitre formateur...



Un ENTRETIEN pour les postes à profil (directeur d'école jugée complexe, enseignant référent, conseiller péda...)

Calculer son barème?

A + B + C (15 points maximum)

A) Ancienneté Générale des Services (AGS): arrêtée au 31/12/2019

1 point par an:	1 mois = 0,083 pt	5 mois = 0,416 pt	9 mois = 0,750 pt
	2 mois = 0,166 pt	6 mois = 0,500 pt	10 mois = 0,833 pt
	3 mois = 0,250 pt	7 mois = 0,583 pt	11 mois = 0,916 pt
	4 mois = 0,333 pt	8 mois = 0,666 pt	12 mois = 1 pt

PES: 0,333 point

B) Situation personnelle:

- **1 point** par **enfant à charge**, jusqu'à 18 ans (au 1^{er} septembre 2020) **Attention** un enfant à naître est considéré comme enfant à charge...

- **2 points** sont accordés **pour le rapprochement de conjoint**: la bonification est accordée uniquement sur les vœux portant strictement sur la commune de résidence professionnelle du conjoint. **Attention** Cette commune doit être en 1^{er} vœu et elle doit être dans le Tarn-et-Garonne.

Si la commune d'exercice du conjoint n'a pas d'école, la bonification s'applique à une commune limitrophe ayant une école. Ce sera la commune de votre vœu 1.

Attention Dès qu'un vœu est émis sur une autre commune, ce vœu interrompt la bonification sur les vœux suivants. **Par exemple**, votre conjoint travaille sur Castelsarrasin, vous mettez en premier vœu l'école élémentaire Marie Curie à Castelsarrasin, puis l'école L. Sicre à Castelsarrasin, puis l'école élémentaire de Montbeton, enfin en 4eme vœu l'école élémentaire Ducau à Castelsarrasin. Vous aurez la bonification que sur vos 2 premiers vœux (Ecole Marie Curie et L. Sicre) mais pas pour votre 4eme vœu.

- **1 point** par an pour **rapprochement des enfants**, jusqu'au 18 ans de l'enfant. Cette bonification est accordée à l'enseignant, quel que soit le nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans, s'il justifie d'une alternance de résidence de l'enfant au domicile des parents ou de l'exercice d'un droit de visite et d'hébergement et dont la résidence de l'enfant n'est fixée au domicile de l'enseignant.

- **Bonification exceptionnelle pour handicap: 10 points** seront attribués en raison de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé de l'agents ou du handicap du conjoint ou de l'enfant (voir annexe 7).

- **Bonification pour parent isolé:** Seuls sont concernés les enseignants exerçants seuls l'autorité parentale. Il faut accompagner la demande de justificatifs qui attestent que la mobilité du parent est bénéfique à l'enfant. **2 points** est accordée quel que soit le nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans au 1^{er} septembre 2020

C) Situation professionnelle:

- **5 points** pour **mesure de carte scolaire** + 1 point par année d'ancienneté à titre définitive sur le poste dans la limite de 15 points.

Cas particulier: - personnels du RASED. Il sera pris en compte toutes les périodes accomplies à titre définitifs après l'obtention du diplôme, quelque soit le département d'exercice.

- lorsqu'un enseignant est touché par une fermeture de poste 2 années consécutives, seront pris en compte les points accordés pour une mesure de carte scolaire, 1 point pour l'année en cours et les points d'ancienneté sur le poste précédent avec les éventuelles bonifications professionnelles.

- Points par an pour **stabilité** dans la limite de 5 points. **3 points pour 3 ans puis 1 point par an.**

- Bonification pour **stabilité sur un poste jugé difficile, sensible ou complexe. 3 points attribués pour 3 ans, puis 4 points pour 4 ans et 5 points pour 5 ans et plus.** Les postes concernés sont:

- les postes fragiles en zone rurale: lire annexe 1

- les postes ASH occupés par des enseignants non spécialisés pour une quotité égale ou supérieure à 50%

- les postes de TRS de la circonscription de Valence d'Agen: lire annexe 1

- les postes des écoles en REP du Tarn-et-Garonne.

- **1 point** sera donné pour **renouvellement du premier vœux** dans la limite de 5 points.

Priorité accordées à certains personnels

- Les postes fléchés langue vivante espagnol.
- Les postes dans les 10 sites bilingue français-occitan.
- Les PE qui remplace un militant syndicale en décharge totale.

Comment se passe l'affectation?



PREMIERE ETAPE: étude de la seconde liste

Comment sont attribués les postes?

**Les enseignants font des vœux
précis ou géographiques sur la
seconde liste.**

**LES DEMANDES
SONT CLASSEES**

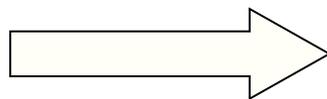
SELON UN BAREME.

**Le poste est attribué à titre
définitif selon les vœux et le
barème(sous réserve
d'habilitation nécessaire).**



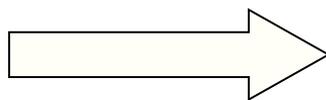
Si le barème ne permet pas d'être nommé dans ses vœux de la première liste ?

**Les
enseignants
déjà titulaires
d'un poste**



restent sur leur poste

**Les PES
Les enseignants
sans poste**



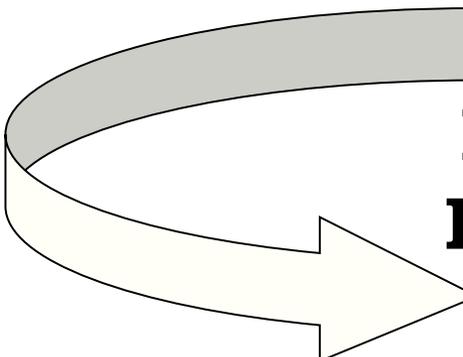
**seront affectés avec la
première liste (vœux
larges)**



SECONDE PHASE: étude de la première liste

Comment sont attribués les postes?

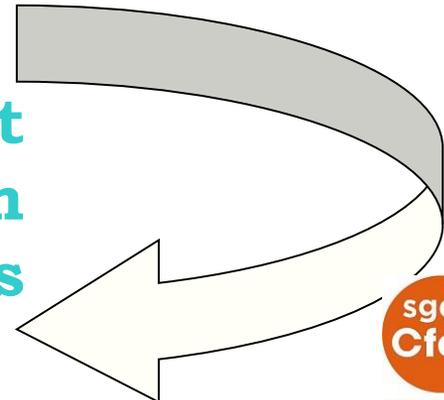
Les enseignants font des vœux
larges sur la seconde liste.



**LES VOEUX LARGES SONT
ETUDIÉS UN PAR UN DANS
L'ORDRE DE LA LISTE DE
VOEUX**



**ATTENTION: Le poste est
attribué à titre définitif en
regardant les vœux formulés
lors de la seconde liste.**



SECONDE ETAPE: étude de la première liste

Exemple

Seconde liste: Vous avez fait vœux précis sur Moissac. Moissac est dans la zone géographique de « Moissac et environs ».



Vous n'avez rien eu. Le logiciel étudie votre **première liste**.



Vous avez demandé dans vos vœux larges, la zone « Castelsarrasin et environs ».



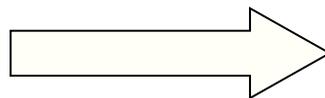
Il reste dans cette zone un poste à Castelsarrasin, à Garganvillar et Beaumont de Lomagne.



Moissac est dans la zone de « Castelsarrasin et environs ». Le logiciel prend ce point comme point indicatif. Castelsarrasin est plus près de Moissac que Garganvillar et Beaumont de Lomagne. Le logiciel vous affectera sur Castelsarrasin.

Si le barème ne permet pas d'être nommé dans ses vœux de la première liste ?

Les enseignants sans poste



seront affectés à titre provisoire avec la procédure d'extension.



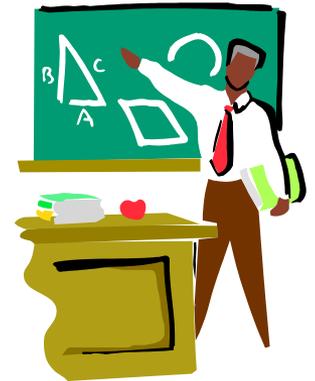
SECONDE PHASE: l'extension

Comment sont attribués les postes?

Tous les postes restants sont classés automatiquement. (voir les 2 diapos suivantes)

Le plus fort barème des PE sans poste sera affecté sur le poste restant classé en premier, le second barème sur le second poste et ainsi de suite.

Le nomination sont à titre provisoire.



Le classement des postes restants lors de l'extension se fait en croissant les MUG et les zones infra-départementales

Les postes restants de directeur de 10 à 13 classes sur la zone « Montauban et environs » seront attribués en premier, puis les postes restants de directeur de 10 à 13 classes sur la zone « Nègrepelisse et environs » et ainsi de suite. Les postes de remplaçant sur Valence d'Agen seront attribués en dernier.

		MUG					
		Dir 10 à 13	Dir 8 à 9	Dir 2 à 7	ASH	Enseignant	Remplaçant
ZONE INFRA	Montauban	1	7	13	19	25	31
	Nègrepelisse	2	8	14	20	26	32
	Caussade	3	9	15	21	27	33
	St Antonin	4	10	16	22	28	34
	Castelsarrasin	5	11	17	23	29	35
	Valence d'Agen	6	12	18	24	30	36

De même au sein de chaque MUG, les postes sont classés.

	1	2	3	4	5	6
	Direction 10 à 13 classes	Direction 8 à 9 classes	Direction 2 à 7 classes	ASH	ENSEIGNEMENT	REMPLACEMENT
1	Direction élémentaire 13 classes	Direction élémentaire 9 classes	Direction élémentaire 7 classes	ISES	Direction élémentaire 1 classe	TR sans spécialité
2	Direction élémentaire 12 classes	Direction maternelle 9 classes	Direction maternelle 7 classes	UPI/ULIS	Direction maternelle 1 classe	
3	Direction élémentaire 11 classes	Direction élémentaire 8 classes	Direction élémentaire 6 classes	CLIS/CHME option D	ECEL sans spécialité	
4	Direction élémentaire 10 classes	Direction maternelle 8 classes	Direction maternelle 6 classes	ECSP option D	ECEL espagnol	
5			Direction élémentaires 5 classes	ECSP option C	ECEL occitan	
6			Direction maternelle 5 classes	MGR option G	ECMA sans spécialité	
7			Direction élémentaire 4 classes	RGA option E	ECMA occitan	
8			Direction maternelle 4 classes		TRS	
9			Direction élémentaire 3 classes		TRD	
10			Direction maternelle 3 classes		DCOM	
11			Direction élémentaire 2 classes			
12			Direction maternelle 2 classes			

En recoupant ce tableau avec le tableau précédent, cela veut dire que les postes restants de directeur de 10 à 13 classes sur la zone « Montauban et environs » seront toujours attribués en premier mais en commençant par les directeurs élémentaires de 13 classes, puis de 12 classes puis de 11 classes et enfin de 10 classes, de même pour la zone suivante « Nègrepelisse et environs » et ainsi de suite.

ON RESUME TOUT CELA

Je suis titulaire d'un poste.
Je participe au mouvement si je veux.

Je suis un participant
obligatoire.

Je dois faire un vœux large sur l'écran 2.

Je fais mes vœux précis ou géographique sur l'écran 1.
Entre 1 et 40 vœux.

Le logiciel étudie tous les vœux de l'écran 1 de tous les participants.

J'obtiens un poste à titre définitif.

Je n'obtiens pas de poste à titre définitif.

Je suis déjà à titre définitif.

Le logiciel étudie la liste des vœux
larges de l'écran 2.

Je reste sur mon poste actuel.

J'obtiens un poste à titre définitif.

Je n'obtiens pas de poste.

J'obtiens un poste à titre provisoire.

Le logiciel étudie les postes lors de la
phase d'extension.

EN CAS D'EGALITE DE BAREME:

1. AGS
2. Bonification liées à la situation personnelle
3. Bonification liées à la situation professionnelle
4. Ancienneté du renouvellement du vœu 1
5. Ordre de vœux
6. Tirage au sort

Que faire

1- Avant tout: lire et comprendre

- Bien lire et comprendre les circulaires, si besoin, contacter le Sgen-CFDT 82.
- Faire toujours très attention aux dates: ne pas attendre la dernière minute.
- Ne pas hésiter à s'entraîner et à passer un peu de temps sur l'outil I-Prof et le serveur SIAM.
- Avoir toujours son NUMEN.

2- Dès l'arrivée du mouvement

Etre prêt et vigilant avec le Sgen-CFDT

- ✓ Etablir votre stratégie: géographie, types de postes...
- ✓ Lire et classer rapidement les vœux qui peuvent vous intéresser.
- ✓ Demander au Sgen-CFDT des conseils sur votre stratégie et obtenir des informations sur des postes.

3- Remplir ses vœux sur SIAM

- Après avoir classé vos vœux, se faire « sa liste ».
- Remplir sur SIAM en vérifiant bien le n° du poste et son intitulé.
- Vérifier que vous avez bien saisi vos vœux. Imprimez-vous la liste I-Prof.
- Modifier ma liste de vœux jusqu'à fermeture du serveur.
- Envoyer votre liste au Sgen-CFDT pour qu'il vérifie votre liste et vous conseille.
- Ne jamais se fier aux ragots et résultats non officiels!!
- ATTENTION: Pendant la période du mouvement, quelques modifications peuvent être réalisées sur la liste des postes vacants.

Quelle stratégie?

Le Sgen-CFDT 82 vous conseille de faire un maximum de **vœux lors de la seconde liste de vœux** (vœux précis et géographiques) pour deux raisons:

- Les vœux précis vont servir lors de l'étude de vos vœux larges. Ils pourront vous permettre d'avoir un poste qui se rapproche de vos envies.
- Les zones géographiques sont moins étendues que les zones infra-départementales.



Pour la première liste, deux stratégies est possible:

- **Faire beaucoup de vœux larges.** Vous aurez une forte chance d'être nommé à titre définitif dans une zone que vous avez choisi (même par défaut). Mais il sera peut être difficile l'année suivante de changer de poste.
- **Faire peu ou un seul vœux large.** Vous aurez une forte chance si votre barème est faible d'obtenir un vœux par extension. Vous serez peut être dans une zone non souhaitée et sur un poste non désiré mais vous serez à titre provisoire. L'année suivante vous aurez plus de barème et vous participerez obligatoirement au **mouvement**.

Et le syndicat dans tout ça ?

Le syndicat, c'est :

- des militants expérimentés, une connaissance du mouvement, des outils...
- des adhérents qui font remonter les informations du terrain.



- ❖ **Ils vous aident à vous repérer dans le maquis des dispositions réglementaires**
- ❖ **Ils vous conseillent pour essayer de trouver la stratégie la meilleure possible**

ADHEREZ AU

RIEN

**NE SE FERA
SANS VOUS**



TARN-ET-GARONNE

UN SYNDICAT GENERAL

pour l'ensemble des personnels de l'Education

UN SYNDICAT CONFEDERE

affilié à une centrale ouvrière

**LE SYNDICALISME NE S'USE
QUE SI L'ON NE S'EN SERT PAS**

PLUS IL A D'ADHERENTS, PLUS IL EST EFFICACE